



22 novembre 2019

CIRCULAIRE CTOI

2019-50

Madame/Monsieur,

NOMINATIONS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE SYSTEME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (CDS) DE LA CTOI

En 2019, faisant suite aux recommandations du Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG02) et du Comité d'Application (CdA16), la Commission a approuvé la mise en place d'un Groupe de travail chargé d'orienter le développement d'un système de documentation des captures pour la CTOI.

À cette fin, j'invite les CPC à soumettre les noms et coordonnées (adresses e-mail et Skype, de préférence) de leurs représentants à ce Groupe de travail.

Ces nominations doivent être adressées par e-mail à l'adresse suivante : iotc-secretariat@fao.org avant la fermeture des bureaux le 6 décembre 2019, en utilisant l'intitulé « Groupe de travail sur le CDS » dans la ligne d'objet.

Je vous remercie.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Néant

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.